Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_052-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Date de convocation
22/05/2026

Date d'affichage
22/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, M. LAMBERT Didier, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, M. BRIENT Sylvain à M. LE CALLONNEC Patrice, M. DOMBRIE Alan à M. PIRON Didier, Mme MOULINEUF Ursula à Mme BRINGAULT Valérie, Mme PONTABRY Charlyne à M. THIBAULT Brann

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRINGAULT Valérie

Ref : 2026_052 Objet : ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL (LEDREMEUC) APRES ENQUETE PUBLIQUE (DU 15 AU 30 MARS 2021)

VU la délibération n°2020_098 du 17/12/2020, ayant pour objet la prescription d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural (LEDREMEUC), en vue de sa cession,

VU la délibération n°2021_047 du 11/05/2021, ayant pour objet l'aliénation d'un chemin rural (LEDREMEUC), après enquête publique du 15 au 30 mars 2021,

VU l'avis du CRIDON OUEST n°559405 du 17/04/2026,

VU les retours des riverains du 30/03/2026 et du 17/04/2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation au regard de l'avis du CRIDON,

Dans ces conditions, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retirer la délibération n°2021_047 du 11/05/2021 ;
- de désaffecter le chemin rural n ^{0} 64 dit de LEDREMEUC, d'une contenance de 162 mètres carrés, environ, en vue de sa cession ;
- d'approuver la vente du chemin aux propriétaires du 8 B LEDREMEUC, propriété cadastrée YT n°77 ;
- de missionner l'office notarial NOT'TERRES DE BROCELIANDE sis à Mauron pour établir les actes notariés ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_052-DE

- de faire supporter les frais de géomètre et les frais notariés d'usage à la charge de l'acquéreur ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 4,50 € HT par mètre carré ;
- de DONNER tous pouvoirs à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER Mme le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme BRINGAULT Valérie

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)